

Séance du 05 juin 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchegaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé.

SECRETARE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Urbanisme - Acquisition de l'immeuble cadastré BM 32 situé 6, rue de Balichon (ancienne chapelle Balichon)

Mme Chabaud-Massoni présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du futur projet d'aménagement du quartier Allées Marines/Rive gauche de l'Adour, la Ville de Bayonne a demandé à la CABAB d'exercer son droit de préemption sur l'ancienne chapelle Balichon. Désaffectée culturellement, cet immeuble, situé 6, rue de Balichon, cadastré BM 32, était mis en vente par l'Association Diocésaine de Bayonne. La CABAB a préempté moyennant la somme de 172 267 € (prix conforme à l'estimation des Services Fiscaux du 04 octobre 2002) à laquelle s'ajoutent les frais d'agence d'un montant de 18 293 €.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Député-Maire à acquérir de la Communauté d'Agglomération cet immeuble moyennant le prix principal de 172 267 € auquel s'ajoutent les frais d'agence d'un montant de 18 293 € et l'ensemble des frais résultant de l'exercice du droit de préemption par le vendeur ainsi que des frais de la présente transaction.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.